

## PROGRAMME DE LA PREMIERE REUNION OUVERTE SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU CSA – 25 JANVIER 2019 9h30-12h30 et 14h00-17h00 – SALLE VERTE, FAO

L'objectif de cette première réunion ouverte sur le Programme de travail pluriannuel consiste à tenir une discussion initiale sur les propositions préliminaires concernant les axes de travail thématiques du CSA associés aux objectifs stratégiques 1.1 (discussions inclusives) et 2.1 (orientations politiques mondiales) ayant été présentées par les parties prenantes du CSA en vue de leur possible inclusion au Programme de travail pluriannuel 2020-2023.

Un délai de deux mois a été donné aux parties prenantes du CSA pour préparer et présenter leurs propositions préliminaires, lesquelles ont été incorporées au document MYPoW/2019/01/25/01.

Cette réunion donnera à chacun des promoteurs l'occasion de présenter un aperçu de sa proposition préliminaire en accordant une attention particulière au motif plaidant en faveur de son inclusion dans le futur Programme de travail pluriannuel, aux objectifs, aux résultats escomptés et aux activités proposées ainsi qu'à son respect des critères de priorité<sup>1</sup> et sa conformité avec les principaux avantages comparatifs du CSA<sup>2</sup>.

Les participants auront l'opportunité d'échanger des opinions, de faire des suggestions, d'apporter des commentaires et des contributions, et de poser des questions aux promoteurs de chaque proposition préliminaire dans le but de générer un débat sur son contenu et d'enrichir les prochaines étapes du processus.

---

### <sup>1</sup> **Critères de priorité :**

- i) Vision et objectif général du CSA : l'axe de travail contribue à la vision et à l'objectif général du CSA consistant à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition en mettant l'accent sur les personnes les plus affectées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition ;
- ii) Objectifs stratégiques : l'axe de travail contribue à atteindre un ou plusieurs Objectifs stratégiques ;
- iii) Valeur ajoutée du CSA : l'axe de travail ajoute de la valeur au travail politique en cours dans les domaines pertinents et transectoriels en s'appuyant sur les avantages comparatifs du CSA (voir la liste ci-dessous), en évitant la duplication et en recherchant la complémentarité et les synergies.
- iv) Pertinence vis-à-vis des priorités mondiales : l'axe de travail aborde les questions critiques, urgentes et émergentes pour la SAN, telles que celles identifiées dans la note d'information du HLPE, les ODD spécifiques, la CIN2, la Décennie d'action sur la nutrition et la Décennie d'action sur l'agriculture familiale, etc.
- v) Engagement des parties prenantes du CSA : Les parties prenantes du CSA se sont engagées à utiliser et appliquer le produit politique résultant de l'axe de travail

### <sup>2</sup> **Principaux avantages comparatifs du CSA :**

- i) Son caractère unique au sein du système onusien en sa qualité de principale plate-forme internationale et intergouvernementale pour la coordination et la convergence des politiques au plan mondial en matière de SAN ;
- ii) La base d'éléments probants fournie par le biais du HLPE ;
- iii) L'accès à l'expertise technique émanant des OSR et des organismes onusiens traitant des questions de SAN ;
- iv) La légitimité de ses produits politiques due à une décision des Etats membres et un processus inclusif et fondé sur le consensus, alignés pour soutenir la mise en œuvre, par les pays, du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Après la première réunion ouverte, les parties prenantes du CSA auront jusqu'à la mi-février pour apporter des contributions, des commentaires et des suggestions sur les propositions préliminaires afin d'informer le Bureau, lequel est censé finaliser le 6 mars, en consultation avec le Groupe consultatif, une liste d'axes de travail thématiques prioritaires à soumettre à la discussion de la seconde réunion ouverte, prévue le 23 avril.

Documents de contexte pour la première réunion ouverte sur le Programme de travail pluriannuel :

- a) Propositions préliminaires
- b) Indications sur la structure et le processus préparatoire du Programme de travail pluriannuel
- c) Plan de travail du Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2019

## PROGRAMME

9h30-9h40 – Remarques liminaires du Président du CSA

9h40 – 12h30 – Présentation des propositions préliminaires<sup>3</sup> [*les promoteurs auront 7 minutes pour présenter leur proposition préliminaire, présentation qui sera suivie d'un dialogue interactif avec la salle sur le contenu de la proposition préliminaire*]

14h00-16h45 – Présentation des propositions préliminaires [*suite*]

16h45-17h00 – Remarques de conclusion de la part du Président du CSA et aperçu des prochaines étapes du processus

---

<sup>3</sup>Les propositions préliminaires ont été classées par ordre chronologique, en fonction de la date de leur soumission. L'ordre des présentations sera défini le jour de la réunion.